

**CHANVRE ORDINAIRE.** *Cannabis sativa* Lin. CANNABINÉES.  
(Κάναβις, chanvre.)

**Description.** — Plante de 1 à 2 mètres, d'odeur forte, désagréable, vireuse, pouvant déterminer des vertiges et de la céphalalgie. Racine pivotante, ligneuse, blanche. Tige dressée, raide, effilée, obscurément quadrangulaire, fistuleuse, rude, velue, simple ou rameuse, à liber constitué par des fibres textiles. Feuilles pétiolées, opposées au bas de la tige, alternes au sommet, palmatiséquées à 5-7 segments ovales, lancéolés, dentés en scie ; les supérieures réduites à 3 ou 4 segment ; les unes et les autres sont rudes, pubescentes, d'un vert pâle en dessous. Stipules libres. Fleurs (juin-septembre) d'un jaune pâle ou verdâtres, dioïques, rarement monoïques. *Mâles* (fig. 76), pendantes, disposées en grappes de cymes au sommet de la tige ; périgone à 5 folioles presque égales, étalées, lancéolées ; étamines 5, dressées ; filets courts, capillaires ; anthères terminales, longues, biloculaires. *Femelles* (fig. 77), affectant la même disposition que les mâles, plus petites, presque sessiles, munies chacune d'une petite bractée ; le périgone consiste en un sépale fendu en long et ressemblant à une spathe, renflé à la base et entourant l'ovaire ; styles 2, saillants, subulés, velus ; stigmates 2, longs et filiformes. Fruit (*achaine*) brun ou noirâtre, vulgairement appelé *chênevis*, bivalve, indéhiscent, se partageant en 2 valves par la pression, recouvert par le calice. Graine blanche et huileuse. ①. Le vulgaire nomme souvent femelles les pieds mâles qui sont plus grêles, et réciproquement.

**Habitat.** — Le chanvre est originaire de l'Orient ; il est cultivé aujourd'hui dans toute l'Europe. C'est une plante de grande culture ; nous ne décrivons donc pas la manière de le reproduire et de le récolter. Le chanvre indien (*Cannabis indica*) paraît n'être qu'une simple variété.

**Parties usitées.** — Les feuilles, les inflorescences, et les fruits, qu'on appelle improprement graines.

**Composition chimique.** — Il contient une matière résineuse (*cannabine* ou *hachischine*) et une huile volatile. La matière résineuse est d'un vert brunâtre foncé, d'une odeur nauséuse et aromatique ; sa saveur est poivrée, âcre et persistante ; elle est soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles fixes et volatiles, insoluble dans l'eau et

l'alcool faible. L'huile essentielle est d'un jaune ambré foncé, plus



Fig. 76. — Chanvre mâle.

ses. — 1° Infusion des feuilles, pp. 30 à 60 : 1000. 2° Infusion des

légère que l'eau, se congelant à + 12° ou + 15°; respirée, elle provoque un frémissement singulier, un besoin extraordinaire de locomotion, suivi d'abattement et même de syncope; elle est formée par la réunion de deux hydrocarbures: l'un, le *cannabène*,  $C^{36}H^{20}$ , qui bout entre 235° et 240°; l'autre,  $C^{12}H^{14}$ , serait un hydrocarbure de cannabène. C'est à cette huile volatile qu'il faut attribuer les propriétés du chanvre; mais elle est si intimement unie à la résine, qu'il est fort difficile de l'en séparer; aussi la résine peut-elle être employée aussi efficacement que l'huile essentielle elle-même.

Les graines contiennent une huile grasse (huile de chènevis).

**Formes pharmaceutiques, do-**

semences, pp. 30 à 60 : 1000. 3° Émulsion de chènevis, pp. 60 à 120 : 1000. Feuilles en cataplasmes.

**Usages.** — Les feuilles fraîches, en cataplasmes sur les tumeurs blanches, en facilitent la résolution. L'infusion des graines a été employée avec avantage dans la gonorrhée, et l'émulsion pour calmer l'irritation de la vessie dans le catarrhe vésical. L'huile de chènevis et l'émulsion ont été proposées, la première en friction sur les seins, la deuxième à l'intérieur, pour combattre la galactorrhée. L'huile est donnée, en lavements, contre la colique de plomb.

**HACHISCH.** — Les sommités fleuries du chanvre indien portent le nom de *hachisch* (*herbe en arabe, l'herbe par excellence*) ; elles sont employées depuis plusieurs siècles, dans l'Orient, à cause des sensations, des rêves agréables, de la stupeur voluptueuse, qu'elles éveillent chez ceux qui en font usage.

C'est un mélange de petits fragments de tiges, de folioles, de fleurs, de fruits imparfaitement développés, qu'on récolte au moment où la fleur commence à grainer. La plante cultivée en France ne possède que très affaiblies les propriétés de celles de l'Orient. Ces sommités sont employées de diverses manières et subissent des préparations qui varient avec les pays ; tantôt on en fait des infusions ou des décoctions, d'au-



Fig. 77. — Chanvre femelle.

tantôt on en fait des infusions ou des décoctions, d'au-

tres fois on les mâche, on les fume à la manière du tabac. Le *madjoun* des Arabes, ou *esrar* des Turcs, est un hachisch légèrement torréfié que l'on prend mélangé à du miel. L'*extrait gras* (hachisch proprement dit) s'obtient en chauffant le hachisch avec du beurre et un peu d'eau. Son action est très énergique ; c'est une matière épaisse, tenace, d'un jaune verdâtre, d'une odeur désagréable, d'une saveur âcre qui s'oppose à ce qu'on l'emploie seule. On l'additionne toujours de substances aromatiques. Dose, 2 à 4 gram. Le *dawamesc* est une pâte molle, brune, d'odeur et de saveur agréables, préparée avec l'extrait gras, le miel et des aromates ; on y ajoute quelquefois des cantharides pour le rendre aphrodisiaque. Dose, 20 à 30 gram. Dans l'Inde, on emploie les préparations suivantes : le *churrus*, résine extraite des feuilles ; le *cunjah*, tiges et sommités fleuries, que l'on fume ; le *bangh*, feuilles et fleurs séchées sur la tige, on les fume ou l'on en fait une boisson. Au Caire, sous le nom de *chatsraky*, on consomme une solution alcoolique.

**Action physiologique.** — Toutes les préparations de hachisch exercent une action remarquable sur le système nerveux : sous son influence, toutes les manifestations des nerfs acquièrent une plus grande activité ; cette excitation se communique également aux fonctions digestives et génésiques. A dose plus élevée, elles déterminent de l'analgésie, de l'anesthésie, un état cataleptique ; la pupille se dilate. L'ivresse qu'elles occasionnent est gaie, quoique accompagnée d'hallucinations bizarres, surtout du côté de la vue et de l'ouïe. Cependant il arrive quelquefois que les mangeurs de hachisch deviennent furieux et portés à commettre toutes les violences. Les breuvages à l'aide desquels le Vieux de la Montagne, au temps des croisades, obtenait le dévouement fanatique de ses sectateurs ou *hachischins* (dont on a fait le mot français *assassin*), avaient, dit-on, le hachisch pour base. Ces symptômes d'excitation font place, suivant la dose, soit au sommeil, soit à la stupeur. Son usage permanent détermine une intoxication (*cannabisme*) qui plonge ceux qui s'y livrent dans un état de torpeur, d'imbécillité et d'idiotisme. En résumé, le hachisch serait enivrant, exhilarant, soporifique, stupéfiant, anesthésique, mydriatique, hypocinétique, c'est-à-dire modérateur de la contraction musculaire. Quelques-unes de ces propriétés sont utilisées en médecine.

**Usages.** — Les effets enivrants et exhilarants ont été mis à contribution dans certaines monomanies, pour substituer un délire artificiel et passager au délire maladif. Les effets stupéfiants, hypnotiques, antispasmodiques peuvent trouver leur utilisation dans l'hystérie, la chorée, l'épilepsie, le rhumatisme apyrétique, la goutte, la rage, le delirium tremens, l'épilepsie, partout, en un

t, où il faut calmer l'élément douleur et abattre la surexcitation  
 veuse. On l'associe au lupulin pour combattre les érections noc-  
 nes. Son action hypokinétique l'a fait employer dans le tétanos,  
 choléra, les convulsions infantiles. Il favoriserait le travail de  
 couchement, mais son action serait très fugace. Les formes eu-  
 éennes d'administration sont : 1° l'extrait alcoolique de chanvre  
 en, de 5 à 30 centigram. et jusqu'à 1 gr. ; 2° la teinture alcoo-  
 e, de 1 à 4 gr., en potion ;  
 l'extrait hydro-alcoolique  
 hischine ou *cannabine*),  
 l'on obtient en traitant  
 l'eau l'extrait alcoolique ;  
 l'enlève les matières  
 mo-extractives et laisse  
 résine sous forme d'une  
 ère molle et verte ; dose,  
 15 centigr. ; 4° teinture  
 hachischine , 5 à 20  
 tes.